



CRITERES D'ELIGIBILITE AUX PRETS D'HONNEUR

I – CREATION

1) Les besoins financiers

Financement global :	situé entre 15 000 € et 300 000 € (au-delà faire valider l'éligibilité auprès de nos services)
Prêt bancaire :	50% minimum du besoin en financement de départ
Apport personnel :	indispensable
Effectif prévu :	Inférieur à 20 ETP

2) Le créateur

- Doit consacrer 100% de son temps au projet
- Ne pas être actionnaire ou gérant majoritaire d'une autre société
- Etre propriétaire de parts lui donnant au minimum la minorité de blocage
- Aucun actionnaire ou associé ne doit posséder un nombre de parts supérieur à celles du créateur financé.

3) Le Siège social

- Doit être à Paris
- L'activité de vente et les emplois doivent être impulsés de Paris
- Les domiciliations en boîte postale sont acceptées si le créateur habite personnellement à Paris ou si le lieu de l'exploitation nécessite une implantation à Paris (faire valider l'éligibilité auprès de nos services).

4) Les Secteurs

Tout secteur d'activité est éligible tant que les critères mentionnés ci-dessus sont respectés. Des restrictions existent pour les domaines suivants :

- Activité non conforme aux bonnes mœurs ou reposant sur la crédulité du client
- Professions libérales réglementées
- Médicaux et Paramédicaux
- Franchises (sauf nouveaux franchiseurs, hors enseignes nationales).

II – REPRISES

- Achat de fonds de commerce
- Rachat de parts sociales (*Faire valider l'éligibilité auprès de nos services*).

III – DEVELOPPEMENT

- Création depuis 3 ans maximum
- Solvabilité de l'entreprise
- Financement d'un nouveau développement (ouverture d'un point de vente, Agrandissement des locaux, etc...)

NB :Faire valider l'éligibilité auprès de nos services